



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

A O U T 2 0 2 1

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Pages 2 à 7
Synthèses, Délibérations

Pages 8 à 14
Vie Municipale

Pages 15 à 17
Ces sersois entrepreneurs

Page 18
Vie des associations

Pages 19 et 20
Informations diverses

Responsable
de
Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture
de la MAIRIE

LUNDI
MARDI
MERCREDI
VENDREDI

9h00 à 13h00

JEUDI

13h30 à 17h30

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 20 / Août 2021
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

Vivre avec

Une nouvelle vague de COVID est là. Est-ce la dernière ?

L'an passé on attendait avec impatience le vaccin. Il est là, ils sont là. Bientôt une 3^{ème} injection pour certains.

Pour autant le masque reste obligatoire dans de nombreux endroits et dans certaines villes.

Le pass sanitaire nous permet toutefois de sortir, de fréquenter à nouveau les lieux culturels ou de loisirs et les restaurants.

Certes nos libertés fondamentales sont écornées et il est souvent difficile de comprendre la réglementation.

Pour aller au restaurant le client doit montrer le pass sanitaire ou son test négatif. Le serveur également.

Pour la restauration scolaire aucune obligation à ce jour.

Le flou règne encore à l'Education Nationale.

Parents d'élèves et enseignants s'interrogent, à juste titre, sur le nouveau protocole.

Pour notre part nous avons souhaité que le personnel municipal soit vacciné. Ce qui sera effectif pour la rentrée des classes.

En ce qui concerne les associations certaines nous ont fait part de la reprise de leurs activités en s'engageant bien évidemment à respecter les consignes sanitaires.

Bientôt la fin de cette pandémie ?

Nous le souhaitons tous.

Bonne lecture
Votre Maire

Roland VEAUX

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances

Du

30 Mars 2021

Et

4 Mai 2021

ACHAT PARCELLE CADASTREE B58 APPARTENANT A M. DOUILLARD

Par délibération du 8 Septembre 2020, le conseil municipal a accepté d'acquérir à Monsieur DOUILLARD Cédric une parcelle cadastrée section B n° 58, d'une superficie de 560m², pour un montant de 600€.

L'état hypothécaire demandé sur cette parcelle révèle l'existence d'un prêt garanti par deux inscriptions hypothécaires valables jusqu'au 15 juillet 2033.

Par courrier en date du 12 novembre 2020, la banque a donné son accord pour la levée de ces deux hypothèques dont les frais seraient à la charge du vendeur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder la dispense de purge des hypothèques sur la parcelle vendue à la commune.

ACHAT TERRAIN APPARTENANT A M. RAIMONET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'intention de Monsieur RAIMONET de vendre un terrain jouxtant l'école d'une superficie d'environ 500m². Les membres du conseil municipal donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur l'achat de ce terrain et demandent à Monsieur le Maire de négocier le prix d'achat.

AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET COMMUNE

Au vu des éléments arrêtés dans le compte administratif 2020, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation des résultats.

Section de fonctionnement

Résultat 2020 : 108 611.69€

Résultat antérieur reporté : 66 240.00€

Résultat à affecter : 174 851.69€

Section d'investissement

Résultat 2020 : -27 621.34€

Résultat antérieur reporté : 72 119.25€

Résultat d'investissement : 44 497.91€

Restes à réaliser 2020 : 35 685.59€

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Report d'investissement (001) : 44 497.91€

Affectation complémentaire (1068) : 131 651 .69€

Report en fonctionnement (002) : 43 200.00€

Accord unanime

AUTORISATION DE POURSUITES

Les membres du conseil municipal donnent une autorisation générale et permanente au comptable public concernant les oppositions à tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

DENOMINATION CHEMIN DE LA CAVE

Après relecture des différentes délibérations déjà prises, il a été constaté qu'un chemin n'a pas été mentionné.

Il convient par conséquent de prendre une délibération en ce sens et de nommer officiellement le Chemin de la Cave (chemin situé au lieudit Le Parc).

Accord unanime.

DIAGNOSTIC EGLISE SAINT-PIERRE : AIDE DE LA DRAC

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) relatif à l'opération de diagnostic de l'église Saint-Pierre de Sers.

Cette opération est évaluée à 12 500€ HT pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 50%.

Le projet n'a pas reçu de commencement d'exécution et Monsieur le Maire est autorisé à signer toute pièce relative à ce dossier.

ENQUETE PUBLIQUE TERRASSE BATIMENT URAMEL

Monsieur le maire rappelle que le projet d'aménagement du bâtiment Uramel prévoit que la terrasse empiète sur la voie communale.

Vu le code de la voirie routière et notamment des articles R141-4 à R141-10, il convient de changer la vocation d'une partie de la voie et d'organiser une enquête publique.

Par conséquent les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette modification et demande à Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique, de fixer les dates et de désigner le commissaire enquêteur.

Synthèses, délibérations et extraits de conseils municipaux

VENTE TERRAIN A M. LOUETTE

Un habitant de la commune, Monsieur LOUETTE souhaite acheter une parcelle de terrain jouxtant sa propriété.

Après débat et vote (9 Pour, 2 Contre et 4 Abstentions), les membres du Conseil Municipal acceptent cette vente au prix de 5000€ pour une superficie d'environ 600m².

Tous les frais (géomètre, notaire...) seront à la charge de l'acquéreur.

ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de renouveler l'achat de chèques vacances en faveur du personnel de la commune. Monsieur le Maire propose d'acheter les chèques vacances pour une valeur de 950€.

Accord unanime.

Monsieur le Maire sera chargé de la répartition entre les différents agents.

DEMANDE CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu en Mairie d'une personne non domiciliée sur la commune de SERS et sollicitant une concession dans le cimetière de SERS.

Après discussions, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une concession dans l'ancien cimetière.

DM N°1

Afin d'honorer le mandatement des bons cadeaux offerts aux seniors de la commune, en raison de l'annulation du repas des aînés 2021, il convient de prendre la délibération suivante :

Compte 6232 : - 2 100€

Compte 6745 : + 2 100€

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

DM N 2 : ETUDE ARCHITECTES AMENAGEMENT DU BOURG

Afin de mandater les factures des architectes au bon compte il convient de prendre la décision modificative suivante :

Compte 21318 op. 1013 : - 10 620€

Compte 2315 op. 1008 : + 10 620€

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

INSCRIPTION DES CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement, celui-ci peut sur le territoire de la commune, proposer au Conseil départemental l'inscription de chemins ruraux (CR) au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette loi dispose notamment que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution.

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal, qui doit avoir proposé au Conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'inscription des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

En ce qui concerne les chemins ruraux définis ci-dessus, la commune de Sers s'engage à :

-conserver leur caractère public et ouvert ;

-empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;

-ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus ;

-maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou en diminuer sensiblement la qualité ;

-autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée non motorisée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;

-inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;

-informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;

-entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

SUBVENTIONS 2021

Madame Françoise CLEMENT présente les demandes de subventions aux associations.

Après discussions, il est décidé d'accorder les subventions suivantes :

- ASLVE Sentiers Préhistoire : 500€
- Association des Parents d'élèves : 300€
- Association Jeep Memory : 90€
- VALECHEL JUDO : 4 500€ (subvention provenant du GrandAngoulême)

N'ont pas pris part au vote les membres du Conseil Municipal ayant des responsabilités dans une association subventionnée.

TARIFS PERISCOLAIRES 2021/2022

* Restauration scolaire : Madame DUTEIL, Adjointe propose de maintenir les prix des repas pris à la restauration scolaire pour la rentrée de Septembre 2021 à savoir :

2.50€ / repas enfant

4.50€/ repas adulte.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

*Transport scolaire (minibus) : Monsieur MAHERAULT, Adjoint propose de revoir les prix du transport scolaire (minibus desservant les lieux-dits de la commune). Après discussions et vote (13 pour 1 contre et 1 abstention) les prix retenus sont les suivants :

1^{er} enfant : 10.00€/ mois

2^{ème} enfant : 7.00€/ mois

3^{ème} enfant : 5.00€/mois

USUFRUIT « LE SERSOIS »

Monsieur le Maire rappelle que l'immeuble « Le Sersois » a été acheté dans le cadre d'une convention entre Grand Angoulême, la commune de SERS et l'Etablissement Public Foncier par ce dernier.

Toutefois afin d'effectuer des travaux éventuels, la commune souhaite acheter l'usufruit de ce bâtiment.

Le prix de vente est fixé à 12 950.00 € et la somme a été prévue au budget 2021.

Cet achat devant être conclu devant notaire, il sera demandé à Maître BENOIT MESNARD Valérie, Notaire à VILLE-BOIS LAVALETTE d'assister la commune.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le prix de l'usufruit et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

IMPOTS LOCAUX

Avis Important



La suppression de la taxe d'habitation entraîne un changement de taux sur celui des propriétés bâties. (TFPB)

La commune se voit donc transférer le taux départemental qui vient s'ajouter au taux communal.

Pour autant le taux communal reste inchangé depuis plus de 20 ans.

Se rapprocher de la mairie si besoin.

ANALYSE FINANCIERE SUCCINTE DE LA COMMUNE DE SERS

ANNEE 2020

L'Année 2020, comme l'année 2019 a amené la commune à fonctionner avec des recettes de fonctionnement inférieures au passé. La bonne santé financière de la commune a permis de faire face au fonctionnement et aucun emprunt à court ou à long terme n'a été réalisé.

La baisse de notre résultat, attendue, n'a pas eu lieu, nos charges de fonctionnement étant restées très en dessous de la moyenne.

Les effets de la Covid ont été absorbés par l'implication et le temps donné par les élus responsables de l'école.

La commune a donc pu autofinancer les investissements de voirie prévus et les frais d'entretien des immobilisations (école, mairie etc..), l'investissement le plus significatif étant la réhabilitation de la route de la Trappe pour 53 000 €.

Le remboursement en capital de notre dette était de 47 126 € et sera en très légère hausse en 2021, moins de 2000 €, ceci étant lié au tableau d'amortissement normal de la dette.

Le fonds de roulement de notre commune et la gestion stricte et attentive de notre secrétaire, lui ont permis comme chaque année de ne pas avoir recours à une ligne de trésorerie bancaire.

Comme chaque année, nous étudions la santé financière de notre commune grâce à l'analyse de quatre ratios.

Monsieur Thomas, notre trésorier, nous ayant fait bénéficier d'une analyse très précise de notre situation, des ratios supplémentaires seront aussi présentés.

Ce dernier a insisté sur la très bonne situation financière de notre commune.

L'endettement par habitant

Cet endettement était monté à 982 € par habitant ; cette année, il est redescendu à 690 € par habitant et sera de 644 € en 2021 sans nouveaux emprunts. Rappelons que seul ce ratio était au dessus de la moyenne, ce qui n'est plus le cas.

Le calcul financier des échéances des emprunts entraîne une part du capital croissant tout au long du remboursement ; ceci a pour conséquence d'accélérer la baisse de ce ratio. Elle sera donc plus importante en 2021 et ainsi de suite.

Notre capacité de financement est suffisante pour faire face à nos charges de remboursement d'emprunts malgré la baisse de nos recettes de fonctionnement engendrée par l'absence normale de produits exceptionnels réalisés en 2019.

Nous attendons sans beaucoup d'espoir la réponse d'un de nos banquiers suite à notre demande de renégociation des taux de deux emprunts qui sont un peu élevés.

Le coût du remboursement de la dette par habitant en capital :

Pour 2020, celui-ci est de 55 € par habitant, globalement ce remboursement représente 8 % de nos recettes de fonctionnement et 46 % de notre excédent.

Nous disposons donc de 54 % de notre capacité d'autofinancement pour entretenir nos infrastructures. Ce niveau a encore augmenté en 2020, nos charges de fonctionnement ayant légèrement baissé.

La capacité de désendettement

Ce ratio favori des banques, évalue le temps nécessaire à la commune pour se désendetter totalement si elle stoppe toute autre dépense d'investissement mis à part le remboursement des emprunts.

Il est aujourd'hui de 5,6 ans ; ce ratio s'est amélioré grandement. Je rappelle que le seuil critique est de 10 ans.

La position de ce ratio permet de cerner la capacité de nouvel endettement de la commune.

Le taux d'utilisation de la ligne de crédit :

En 2020, comme les autres années, nous n'avons pas eu besoin d'aide bancaire en trésorerie.

Notre fonds de roulement, associé à une bonne répartition de nos dépenses sur l'année et à une gestion prévisionnelle rigoureuse de notre secrétaire nous ont permis de passer cette année sans frais bancaires.

Nous ne prévoyons pas de ligne de crédit de trésorerie concernant le fonctionnement en 2021.

Nous prévoyons de passer l'année 2021 sans nouveau prêt bancaire, l'excédent de fonctionnement 2020 nous permettant en l'affectant à la section d'investissement d'autofinancer nos prévisions.

2 nouveaux ratios présentés par M. Damien Thomas notre trésorier

Le fonds de roulement

Ce dernier permet à la commune de couvrir ses dépenses en attendant le versement des recettes, il est pour Sers de 219 000 €, l'analyse de son niveau se fait en nombres de jours de fonctionnement, il doit être supérieur à 80 jours.

Pour Sers il est de 179 jours.

Le résultat sur les recettes totales de fonctionnement :

Il est de 19,7%, jugé par notre trésorier comme un excellent niveau.

Ce dernier ratio apprécie la qualité de la gestion du fonctionnement journalier de la commune.

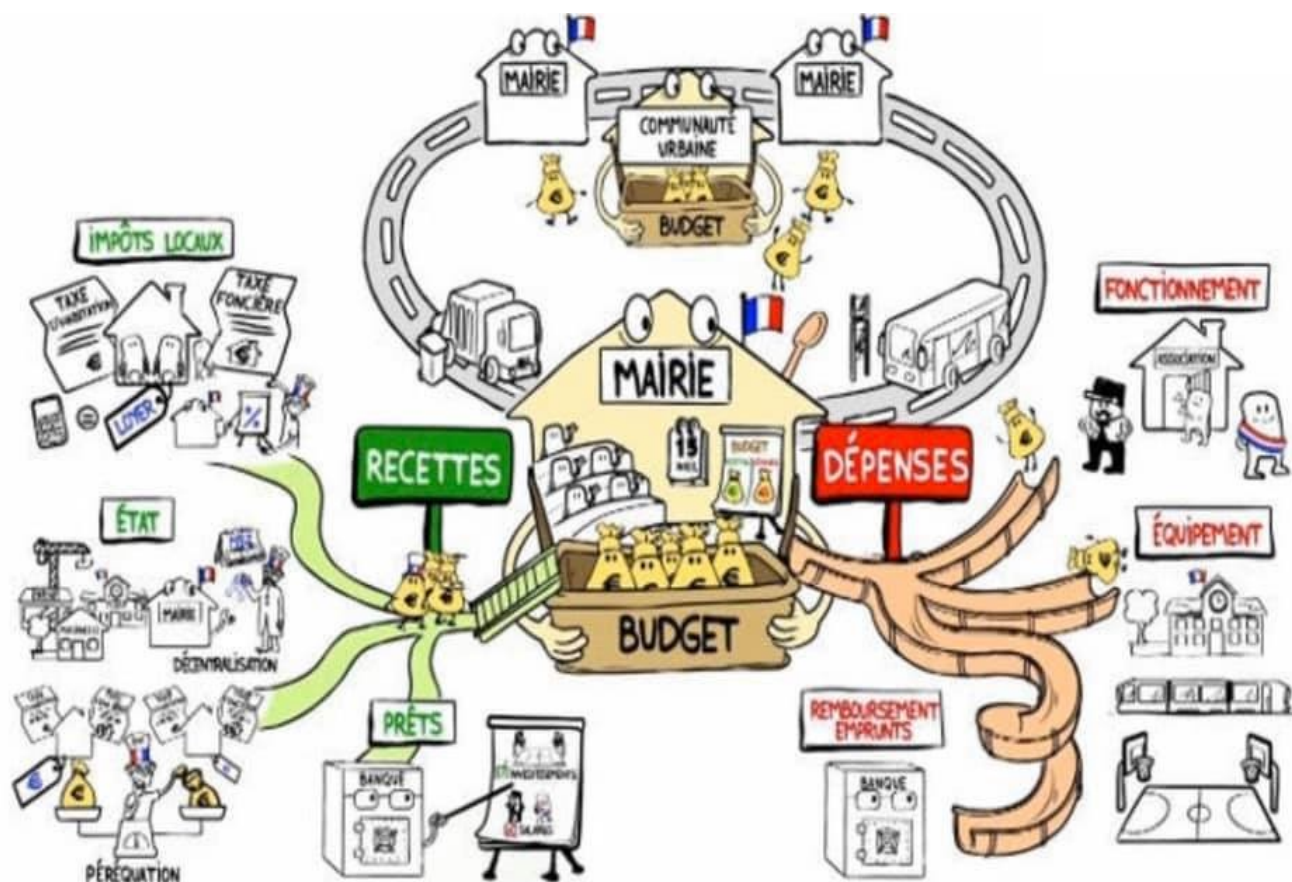
Le rapport entre ses dépenses et ses recettes autres que ses investissements.

La CAF nette sur les recettes :

C'est la capacité d'autofinancement, une fois les emprunts payés ramenée aux recettes de fonctionnement.

Notre ratio est de 11,8%, supérieur au niveau considéré comme satisfaisant de 10%.

Les finances de la commune de Sers sont très saines et en amélioration.



Renaud TESTEMALE

BUDGET 2021

Lors de la session du 30 mars 2021 les Conseillers Municipaux ont adopté à l'unanimité les budgets prévisionnels 2021.

Le budget de fonctionnement qui s'équilibre à 618 036 € n'appelle pas de remarques particulières. Comme l'an passé, les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté, ni les tarifs de cantine et de garderie péri-scolaire.

Pour la section d'Investissements, le budget s'élève à 297 048 €. Le remboursement du capital de notre dette se monte à 49 000 € et, comme l'an dernier, nous n'avons pas recours à l'emprunt. Grâce à notre capacité d'autofinancement et aux subventions obtenues, nous prévoyons, principalement, l'aménagement du bâtiment Uramel et des extérieurs, des travaux pour le Reclos, la vidéo-surveillance des bâtiments communaux et divers travaux de voirie.

Des panneaux de basket sont d'ores et déjà installés à côté du terrain de vélo-cross.

Monsieur THOMAS, Trésorier du Grand Angoulême, présent lors de cette séance a confirmé la bonne gestion de notre commune.

Françoise CLEMENT

Extrait du rapport annuel de CALITOM sur la la gestion des déchets ménagers

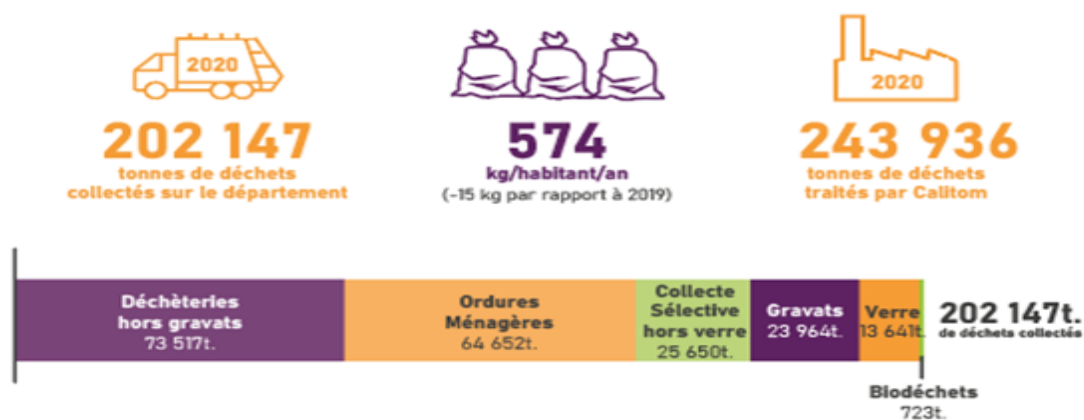
Les indicateurs de l'année passée viennent d'être rassemblés dans le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



Données du territoire 2020

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit l'objectif de porter à 65% le tonnage de déchets ménagers et assimilés orienté vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

L'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE 2020



Chaque tonne de déchets recyclables qui n'est pas triée et donc placée dans un sac noir qui sera enfoui, représente un **surcoût financier de 210 €** pour la collectivité et entraîne également une perte de ressources. Le sac noir des charentais est encore composé à 26% de déchets qui auraient pu être triés. À l'échelle du département, cela représente **une perte d'environ 3,5 millions €** qui impacte directement les citoyens dans le coût des impôts locaux.

Lionel MAHERAULT

Information du Ministère de la Culture : Dispositif Pass Culture

Il concerne les jeunes dans l'année de leurs 18 ans.

Une plateforme de services dénommée « pass culture » leur est accessible afin de faciliter leur accès à la culture et favoriser leur autonomie.

Il leur suffit de télécharger l'application et de s'inscrire sur le site : <https://pass.culture.fr/>.

L'inscription leur permet de bénéficier d'un crédit de 300 euros utilisable durant 24 mois pour réserver dans des lieux culturels (concerts, théâtres, musées, médiathèques...), d'effectuer des achats (livres, BD, disques...) et s'abonner à des cours de musique ou à des offres numériques.

Commémoration du 08 mai 2021



En raison de la crise sanitaire, une cérémonie du 08 mai 2021 n'a pas permis de convier la population.

Christiane DUTEIL et Lionel MAHERAULT ont d'abord déposé une gerbe à Sers devant la stèle marquant le passage de la ligne de démarcation.

Puis s'est déroulée la cérémonie au Chêne Vert devant le monument de la section spéciale de sabotage sur la Commune de Grassac.

Monsieur le Maire de Grassac a procédé à la lecture du discours officiel avant de déposer avec les élus de la Commune de Sers et Vouzan des gerbes en présence des porte-drapeaux, moment important, 76 ans plus tard afin de saluer et perpétuer la mémoire de nos aînés.

Lionel MAHERAULT



Une application simple et gratuite permet aux habitants de recevoir une notification instantanément sur leur portable pour toutes nouvelles alertes et informations .

Depuis le mois de décembre l'application est opérationnelle et en moyenne une centaine d'utilisateurs consultent les informations de la Commune de Sers.

Pensez à télécharger l'application PANNEAUPOCKET !



La commune dispose de nombreuses bouteilles de gaz (13 Kg).

Si vous êtes intéressés merci de vous rapprocher de la Mairie pour en bénéficier gratuitement.

Le Maire
Roland VEAUX

Vie Municipale

La biodiversité s'invite à l'école de Sers

Le jeudi 10 juin, les trois classes de l'école de Sers (de la petite section au CE1) sont allées aux Jardins d'Isis à Angoulême.

Cette sortie a clôturé notre projet jardins amorcé l'année dernière afin de sensibiliser les enfants au développement durable. Au fil de ce projet, les élèves ont pu créer leur jardin potager et aromatique (plantation et semis de choux, radis, salades, fèves, ail, carottes, échalotes, persil, romarin, menthe). Avec la venue de Gaëlle des Jardins d'Isis, les maternelles sont parties à la recherche de toutes les petites bêtes vivant dans le jardin et les CP-CE1 ont cuisiné les aromates (sablés, sirop, fromage frais).

Lors de notre sortie, nous avons été à la découverte des petites bêtes vivant dans l'eau douce. Armés de nos bottes et d'épuisettes, nous en avons trouvé énormément dans le ruisseau ou la mare ! Nous avons appris que, comme pour les petites bêtes autour des jardins, nous pouvions les classer selon leur nombre de pattes : 0, 6 (les insectes), 8 (les araignées). Nous avons pêché beaucoup de crevettes d'eau douce (les caridines) et de têtards (les bébés grenouilles). Nous nous sommes bien amusés !

Après avoir pique-niqué, nous sommes rentrés tranquillement à l'école.

Suivront pour toute l'école, une animation handball le 22 juin et une sortie au zoo de Reynou le 29 juin pour clôturer notre projet sur le tour du monde avec les animaux.

Madame Emilie JOSSAND

Directrice de l'école de Sers



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

www.mairie-sers.fr

La commune dispose d'un site internet en collaboration avec d'autres communes du Grand Angoulême.

N'hésitez pas à le consulter et à faire part de vos remarques par téléphone (05.45.24.91.10) ou par courriel (mairie.sers16@wanadoo.fr).

Les responsables d'association sont invités à nous faire part des mises à jour les concernant.

Pour les informations urgentes n'oubliez pas de consulter « Panneau Pocket »

Formation sécurité des agents à Sers



Les élus du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (Sivos) des bois de la bergerie de Sers-Vouzan ont décidé de mettre en place des formations sur le plan local.

En conséquence, la majorité des agents des écoles de Sers et de Vouzan et du service technique de Sers ont participé le mercredi 10 juillet à une formation réglementaire concernant la lutte contre les incendies et spécifiquement la manipulation des extincteurs.

Une formation assurée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Charente avec pour objectifs :

- Acquérir les compétences et les gestes essentiels dans l'utilisation du matériel d'extinction d'incendie
- Savoir utiliser les différents types d'extincteurs
- Savoir donner l'alerte

Une partie théorique était destinée à aborder le triangle du feu, les différents types de feux, leurs causes, les procédés d'extinction et les règles de sécurité en cas d'incendie.

Une deuxième partie pratique consistait à mettre les stagiaires en situations réelles à l'aide d'équipements simulant des départs de feux divers et à pratiquer l'utilisation d'extincteurs .

Chaque participant a reçu en fin de stage un livret et une attestation de formation.

Lionel MAHERAULT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Emie LENER née le 11 Mars 2021 (Soyaux)

Marianne Anna Fabienne Vaihere LANGLOIS née le 13 Avril 2021
(Saint Michel)

Hylda SARDA FAITG née le 18 Juillet 2021 (Saint Michel)

Tael Tilio SEVIN né le 03 Août 2021 (Soyaux)

Enola PEYRINAUD née le 07 Août 2021 (Saint Michel)

Bienvenue à ces jeunes Sersois !



MARIAGES

DURAND Cécile, Jeanne et M.VERMAND Christophe Joël le 23 Juin 2021

LAGEY Aude, Jeanne, Florence et M.VEAUX Pierre-Guillaume, René, Stéphane le 02 Juillet 2021

CHEVRET Catherine, Marie-Christine et M.MARIOT Pascal le 10 Juillet 2021

Félicitations à nos jeunes mariés !



DECES

Liliana Maria FAVIER décédée le 29 Avril 2021 à Saint Michel

Jeannine HERIAUD DOUET décédée le 23 Juin 2021 à Sers

Alain Marcel VELEZY décédé le 25 Juin à Chateaufeuf sur Charente

Gilles, Henri, Marie BRESSON décédé le 9 Août à Angoulême

Nous adressons aux familles nos plus vives condoléances



CADRE DE VIE

De nombreux habitants entretiennent volontairement l'espace public : entretien des fossés près du domicile, fleurissement, fauchage et talus. Bref ils ne se contentent pas des limites de propriété.

Je tiens à les remercier très sincèrement et je reste à la disposition de tous pour améliorer notre cadre de vie.

Le Maire
Roland VEAUX

VIDEO SURVEILLANCE

9 caméras ont été installées dans le bourg afin de protéger les bâtiments communaux.

Cette installation a fait l'objet de toutes les déclarations nécessaires auprès de la préfecture et de la gendarmerie.



Le Maire
Roland VEAUX

A RETENIR 750

C'est le montant de l'amende à laquelle s'exposent les propriétaires de chats qui ne procèdent pas à leur identification.

C'est obligatoire**TONTE ET BRICOLAGE**
Sont autorisés (pour les particuliers)**Les jours ouvrables**

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi

De 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés

De 10h à 12 h

**ADRESSAGE—Important**

Quelques habitations n'ont pas encore de numéro affiché sur le bâtiment ou la boîte aux lettres.

Il vous est vivement recommandé de fixer la plaque qui vous a été remise.

Bien vouloir également inscrire vos noms sur l'étiquette de votre boîte aux lettres.

C'est utile notamment pour les facteurs remplaçants.

DES ATELIERS NUMERIQUES PROCHES DE CHEZ VOUS....

Durant l'atelier, vous pourrez :

- Acquérir des connaissances et des compétences en informatique
- Créer votre boîte mail, consulter votre messagerie et envoyer des mails.
- Apprendre à rechercher efficacement sur Internet

Horaires des ateliers :

- les mardis de 10h30-12h00
- les jeudis de 14h30-16h00

Inscription et information :

- Inscription libre au bureau de poste de Dignac
- Inscription par téléphone au 05.45.23.81.81



MAISON France SERVICES

5 RUE DE LA CLE D'OR—16410 DIGNAC

Tél : 05.45.23.81.81

Mail : dignac@france-services.gouv.fr

Une Nounou au Parc

Véronique La Caous habite 377, route du Parc depuis le 23 Novembre 2020. Véronique a eu 4 enfants qui sont grands maintenant, et deux petits-enfants, de quoi se former sans s'en rendre compte à ce métier de « Nounou » qu'elle pratique avec amour depuis 11 ans déjà.

Jadis, elle a été vendeuse-retoucheuse à Angoulême, vendeuse en confection, boulangère-pâtissière à Soyaux, ouvrière aux papèteries de La Couronne, cuisinière à Ruelle.

Elle a enfin trouvé sa voie en devenant assistante maternelle agréée en 2010. C'est ce métier qu'elle aime. Un métier, voire une vocation !



Elle garde, chaque jour, 4 enfants et leur fait faire du dessin, de la pâte à modeler, du puzzle.

Elle leur fait écouter de la musique, et des histoires qu'elle leur raconte ou qu'elle leur lit. On danse, on sort en forêt quand il fait beau, on fait de la trottinette, du vélo, du ballon.

Elle prépare et organise le repas de midi ; certains parents préfèrent apporter le repas. On fait la sieste, on goûte.

De 8h30 à 18h30, la journée est vite passée avec ces 4 petits loups !

Pour la contacter, sachant qu'elle est au complet actuellement, son tel : 05 45 62 21 58 ou 06 12 58 37 70 et son courriel : veronique.lecaous@neuf.fr

Patrick ANDRIEUX

Ces sersois entrepreneurs

DL CLIMATIQUE 16

David Lousteaud habite le 608 rte des Hts de Fontenelles depuis 2003 avec son épouse, sa fille de 18 ans et son fils de 15 ans.

Il vient tout juste de créer sa propre entreprise le 11 Janvier de cette année. DL climatique 16 assure la plomberie-chauffage-climatisation, appareils sanitaires, chaudières bois, gaz et fioul.

Il a été bercé par le génie climatique depuis sa naissance puisque son père était déjà du métier. C'est d'ailleurs ce dernier qui avait installé le chauffage central au bois de notre commune, à l'époque de la municipalité de Bruno Dubéarnes.

David est un passionné de triathlon, de course à pied et de trails (trail de Salers, marathons de Paris et d'Annecy, semi-marathon de La Rochelle, etc.).

Il affectionne également la moto enduro et le trial.



Après une période au lycée professionnel de Sillac à partir de 1991, il obtient son CAP puis son BEP sanitaire thermique en 1995, puis son Bac-pro lui permet de travailler dans l'entreprise familiale « Lousteaud et Rippe » de 1997 à 2013, année où il rejoint l'entreprise Bernard qui assure la maintenance des chauffages de notre commune.

David est agréé RGE QUALIPAC et QUALIBOIS, ce qui vous permet de toucher les aides de l'état pour votre pompe à chaleur ou votre chaudière à bois, qu'elle fonctionne aux bûches, aux granulés ou aux plaquettes de bois.

C'est peut-être lui qui, un jour, aura à remplacer notre vieille chaudière à bois posée par son père, s'il remporte l'appel d'offre, qui sait ?

On le lui souhaite.

En attendant, bienvenue à cette nouvelle entreprise sersoise. Car Ça fait chaud au cœur de voir tous ces nouveaux entrepreneurs se lancer et se battre pour réussir et s'épanouir dans leur entreprise.

Vous pouvez le contacter au tel : 06 46 21 07 05

ou par courriel : dlclimatique16@orange.fr

Patrick ANDRIEUX



MARCHE DU SAMEDI

Depuis février Christophe JONQUET est présent tous les samedis après-midi sur la place de la mairie de SERS, aux côtés du vendeur d'huîtres.

Il est maraîcher sur la commune de Marcillac Lanville, où il exploite ses terres sans utiliser de produits chimiques.

Lorsqu'il n'est pas dans ses champs, ou sous sa serre, il vend directement sa production sur des emplacements de marchés, comme à SERS.

Il revend également quelques fruits et légumes frais, pour compléter son achalandage.

Ayant reçu bon accueil par les habitants de SERS, il compte y pérenniser sa présence le samedi après-midi, à l'exception du mois d'août, avec une reprise en septembre, de 14h30 à 17h.



Patrick MAGNON

La Vie des Associations

« La vie des associations »

« SERS, une commune qui bouge »

Soirs bleus : retour d'une vie culturelle à SERS



Le 22 juillet dernier, les SOIRS BLEUS étaient de retour à SERS ! Au programme un spectacle d'acrobatie « EKILIBUA » présenté par le couple espagnol « MAINTOMANO », qui a ravi les petits et forcé l'admiration des plus grands. Ensuite le quartet « GLILISWING » nous a assuré un petit concert de jazz très agréable et poétique. Tout cela sur la place de la mairie, avec le clocher illuminé de l'église en toile de fond.

Le comité de SERS en Fête assurait la buvette et un camion frigo assurait le régal des plus petits avec ses glaces italiennes et ses barbabapas.

L'accueil aux entrées était assuré par des bénévoles du Conseil Municipal et de Sers en Fête, dans un contexte où le pass sanitaire était requis pour accéder aux spectacles.

Au total près de 250 spectateurs ont pu vivre collectivement ce moment de vie culturelle et conviviale enfin retrouvée.

Pour mémoire cette édition 2021 des SOIRS BLEUS a rassemblé des spectacles culturels offerts sur un grand nombre de communes du GRAND ANGOULEME.



Patrick MAGNON

Prochains samedis de la préhistoire

SERS

SAMEDI

18 septembre 2021

Les Samedis de la préhistoire

14H30 Visite:

SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
puis DÉPART pour LE ROC de SERS

Bruno MAUREILLE, Directeur de recherche au CNRS,
Directeur du Département des Sciences archéologiques de l'Université de Bordeaux (2019 ->) Paléoanthropologue, spécialiste de l'évolution humaine (Thèse de l'Université Bordeaux 1 - 1994 puis HDR de l'Université Bordeaux 1 - 2001). Ses recherches portent sur la découverte et la description de nouveaux fossiles humains eurasiatiques du Pléistocène supérieur et moyen, sur la définition et la compréhension de leur variabilité osseuse ou dentaire.

INCERTITUDES,
FRAUDES,
&
FOSSILES
HUMAINS

3 €
Adultes

17 H CONFÉRENCE

SERS Salle des Fêtes

Sentiers/Préhistoire et Université de Pays Tel: 05 45 24 92 91

- 18 septembre

- 09 octobre

- 06 novembre

OBTENIR UNE CARTE D'IDENTITE

Mairie habilitée (Soyaux, La Rochefoucauld, Angoulême). Sur RDV

Fournir 2 photos couleur 35x45 aux normes passeport, une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (inutile si l'ancienne carte est périmée depuis moins de 2ans), un justificatif de domicile (téléphone portable non admis) de moins de 3 mois, l'ancienne carte d'identité. En cas de perte ou vol de la carte fournir 25 € de timbres fiscaux. Pour les mineurs, présenter la pièce d'identité des parents et le livret de famille et en cas de divorce, le jugement (présence obligatoire du mineur pour les formalités)

OBTENIR UN PASSEPORT

mairies habilitées sur rendez-vous. (Soyaux au 05.45.97.83.63)

URBANISME

Déposer un permis de construire, une déclaration de travaux, une demande d'alignement, consulter le cadastre et les documents d'urbanisme : mairie du lieu des travaux. Dossier fourni par la mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Se faire recenser : (Garçons ou filles âgés de 16 ans) : mairie du domicile. Se présenter le mois anniversaire muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile. En cas d'oubli se présenter rapidement pour régulariser la situation (document indispensable pour les examens et le permis de conduire).

DIVERS

Autorisation de feux de plein air : mairie. Respecter les consignes de sécurité mentionnées sur l'autorisation délivrée par le maire.

ORDURES MENAGERES

Ramassage :

Sacs noirs une fois par semaine le mercredi matin (sortir les sacs la veille)

Tri sélectif : collecte tous les lundis soirs

*En cas de jours fériés le ramassage est effectué le jour suivant pour les sacs noirs et la semaine suivante pour les sacs jaunes.

**SACS JAUNES**

Les habitations non desservies par le ramassage des sacs jaunes recevront les sacs au cours du mois de septembre.

Ces sacs seront déposés sur les boîtes aux lettres.

Alerter la mairie en cas d'oubli

Le Maire
Roland VEAUX

5 REGLES D'OR POUR LES SENIORS

La Gendarmerie et la Police de la Charente vous conseillent pour mieux vous protéger :

- 1/ **Je n'ouvre pas** ma porte à un(e) inconnu(e)
- 2/ **Je ferme toujours** ma porte à clé
- 3/ **Je ne détiens pas** et **je ne transporte pas** d'importantes sommes d'**argent liquide**
- 4/ **Je range mes clés** de maison et de voiture ainsi que **mes papiers importants** dans un lieu sûr
- 5/ Au moindre doute, **je compose le 17** pour alerter la police ou la gendarmerie

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi 9h-13h
Jeudi 13h30-17h30

Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.

En cas d'urgence,
appeler le secrétariat de mairie

Tél : 05.45.24.91.10

Email : mairie.sers16@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE

La Poste

Le bourg 16410 SERS

Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées,
Personnes handicapées, personnes isolées
15 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05.45.95.74.22

GENDARMERIE

Tél : 05.45.62.00.19

4 bld 11 Novembre

16110 La Rochefoucauld

gendarmerie.interieur.gouv.fr

Médiation sociale

Association OMEGA

Tél : 05.45.38.69.83

67 bd Besson Bey

16000 Angoulême

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRANDANGOULEME

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac
607 route du stade-16410 Dirac

Tél : 05.45.25.59.18

Pauline MAHIEU : 06.86.24.10.66

Aurélié LEBECQUE : 06.45.28.64.45

Email : alsh.dirac@grandangouleme.fr

<http://jeunesse-vde.asso-web.com>

Pôle artistique « L'Epiphyte »

Route de la Boissière-16410 Dirac
Service Culturel de GrandAngouleme

Direction de la Proximité

25 Bvd Besson Bey-16000 Angoulême

lepiphyte@grandangouleme.fr

Tél : 05.45.63.05.67

www.ecole-art-grandangouleme.fr

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

4 rue des écoles-16410 Dignac

Tél : 05.45.66.29.49

Email : ram.dignac@grandangouleme.fr

Déchèterie Dirac

Ouverture de la déchèterie :

Du 15 Oct au 14 Mars

Du Lundi au Samedi :

9h-12h / 14h-17h30

Du 15 Mars au 14 Oct

Du Lundi au Vendredi

8h30-12h00/14h00-18h00

Le Samedi :

8h30-12h00/14h00-18h30

Fermée le dimanche et jours fériés

Route de Périgueux (Dirac/Dignac)

Tél : 05.45.25.04.01

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Petit à Petit »

4 rue des écoles-16410 Dignac

Tél : 05.45.66.29.49

Email : laep.dignac@grandangouleme.fr

Quand sortir ma poubelle ?

<http://www.plusproptremaville.fr/recherche/#sers>

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE

Claude RICHON

Tél : 05.45.23.03.64

Email : clauderichon.seize@free.fr

CANTON BOEME-ECHELLE

Conciliateur de justice :

permanence à la mairie

de Roulet Saint-Estèphe

Tous les 2èmes jeudis du mois.

RDV à la mairie

Tél : 05.45.66.41.98 ou

05.45.66.30.08

Email : dguillon16@gmail.com

